

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arc en Ciel de Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
35	4

Date de la convocation
5 mars 2021

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26 mars 2021
--

et publication le 26 mars 2021

PRESENTS Sandra le Nouvel – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Delphine Cochenec – Evelyne Minier - Alain Cupcic – Sylvie Steunou– Marie Claude Le Tanno-Guégan - Marjorie Bert –Hervé Gicquel– Rollande le Borgne – Guy le Foll –Bou-Anich Martine –Bernard Rohou – Corgniec Magalie – Alain Guéguen – Bernadette le Boëdec – Rémy le Vot –Guillaume Robic – Nolwenn Burlot –Catherine Boudiaf – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Eric Bréhin - Jérôme Lejard – Gaël Pédron – Christophe Jagu – Pierrick Pustoc'h – Franck Le Meaux

Monsieur Raoul Riou donne procuration à Mme. Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Aslanoff donne procuration à Mme. Rollande Le Borgne
Monsieur Raymond Géléoc donne procuration à Monsieur Guillaume Robic
Monsieur Vincent Coëtmeur donne procuration à Monsieur Alain Gueguen

DSP Abattoir : avenant de prolongation n°2 de la convention de délégation de service public

EXPOSE DES MOTIFS :

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 19 décembre 2013, approuvant le principe de l'exploitation de l'abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh par la voie de la gestion déléguée ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 19 décembre 2013, décidant la création d'une commission de délégation de service public de l'abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 17 juillet 2014, décidant du renouvellement de la commission de délégation de service public de l'abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 9 avril 2015, approuvant le choix du délégataire et les termes de la convention de Délégation de Service Public qui prévoient que la gestion déléguée est transférée à la « SCIC Abattoir de Rostrenen » à compter du 1^{er} juin 2015, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 mai 2020

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 11 avril 2019, décidant de la mise en place d'une action de valorisation de l'élevage local et du recrutement d'un(e) chargé(e) de mission affecté(e) à cette action ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 18 juillet 2019, autorisant le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes aux marchés de fournitures et de matériels pour l'abattoir du Kreiz-Breizh ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 13 février 2020, prolongeant la durée de Délégation de Service Public de l'Abattoir du Kreiz-Breizh, d'une année, soit jusqu'au 31 mai 2021 ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 4 février 2021, autorisant le dépôt d'une demande de DETR pour la réalisation d'investissements relatifs à la transition énergétique et à l'amélioration de l'accès aux services de proximité.

La Présidente rappelle que :

- ✓ Depuis le 1^{er} juin 2015, la gestion de l'abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh a été confiée à un délégataire, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) – Abattoir de Rostrenen – au terme d'une procédure de Délégation de Service Public.
- ✓ Tenant compte des préconisations de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) et des besoins avérés, la CCKB a engagé un lourd programme de travaux depuis 2019
- ✓ Un dossier de demande d'aide au titre de la DETR a été déposé auprès de la sous-préfecture de Guingamp afin de poursuivre la réhabilitation et la mise aux normes de l'outil de production au regard de préoccupations telles que la performance énergétique du bâtiment et l'amélioration de l'accès aux bâtiments publics
- ✓ L'abattoir fédère aujourd'hui plus de 500 éleveurs du territoire de la CCKB et des territoires proches et, sur l'exercice 2020, a réalisé une production de 526 tonnes. Plus de la moitié des animaux abattus ont vocation à alimenter des ateliers de vente directe.

La Présidente expose qu'une réflexion doit être engagée afin de définir précisément les contours juridiques du prochain contrat qui liera la CCKB à l'opérateur économique en charge de l'exploitation de l'abattoir.

La Présidente propose, que :

- ✓ considérant la nécessité de poursuivre le programme de travaux et de mise aux normes de l'abattoir au-delà du 31 mai 2021 ;
- ✓ considérant le temps nécessaire aux services de la CCKB pour définir la prochaine forme juridique du contrat entre la CCKB et l'exploitant de l'abattoir ;
- ✓ considérant les évolutions législatives modifiant les modalités de délégation des services publics et l'application du code de la commande publique, depuis le 1^{er} avril 2019, qui prévoit aux articles R 3135-2 et suivants (Chapitre V : Modification du contrat de concession) que le contrat de concession puisse être modifié pour des travaux et services supplémentaires ;
- ✓ La gestion déléguée de l'exploitation de l'abattoir soit prolongée d'une durée d'un an, soit jusqu'au 31 mai 2022. Cette prolongation devra permettre, d'une part, de finaliser ces travaux et de proposer un équipement adapté lors du renouvellement de la délégation, et d'autre part, de lancer une consultation conforme aux évolutions réglementaires instaurées par le code de la Commande Publique.
- ✓ **PROJET DE DELIBERATION**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'autoriser la Présidente à signer un avenant prolongeant la durée de Délégation de Service Public de l'Abattoir du Kreiz-Breizh, d'une année, soit jusqu'au 31 mai 2022.

La Présidente de la CCKB,
Sandra LE NOUVEL

